



Guide d'accueil

Tout savoir sur votre carte de crédit
Visa Premier RÉGLO finance
associée à votre crédit renouvelable



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Carte Visa Premier RÉGLO finance Bien plus qu'une simple carte

Vous venez de souscrire dans votre centre E. Leclerc un crédit renouvelable nouvelle génération Cetelem, auquel est associée une **carte de crédit Visa Premier RÉGLO finance**. Cette carte est utilisable dans tous les centres et concepts E. Leclerc mais pas seulement.

Découvrez au fil des pages les nombreux privilèges que l'on vous réserve...



Profitez du menu interactif pour vous rendre directement sur le contenu qui vous intéresse

Sommaire :

Vos paiements et vos retraits	P 4
Des modes de paiement au choix et des facilités de paiement au quotidien.	
Votre crédit renouvelable	P 8
Tout comprendre sur votre crédit renouvelable pour mieux le piloter.	
Votre programme de fidélité et vos avantages	P 14
Des privilèges et des services exclusifs.	
Votre assurance au quotidien	P 16
La garantie d'être toujours bien protégé.	
Conditions générales	P 19
Le fonctionnement du Service Mensualité d'Alerte.	
Mentions légales	P 20

Réglez vos achats tout en souplesse



JE RÈGLE MES ACHATS⁽¹⁾



En France comme à l'étranger*

- Dans tous les centres E.Leclerc.
- Sur les sites web E.Leclerc.
- Dans les Distributeurs Automatiques de Carburant E. Leclerc**.
- Dans tout le réseau Visa, soit dans plus de 200 pays.
- Dans tous les **commerces et e-commerce** appartenant au **réseau Aurore**.
Consultez la liste des réseaux d'enseignes sur <http://www.aurore.com/reseau-enseignes-partenaires/>
(coût de connexion selon opérateur).



VISA



* Les paiements réalisés en France et dans les autres pays de la zone euro sont gratuits. Tarification maximum par paiement effectué hors zone euro : 1,88 % du montant du paiement.

** Règlement au comptant.



Voir conditions et renvois en page 20.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

JE RÈGLE MES ACHATS⁽¹⁾



En ligne, en toute sécurité

Vérfié par
VISA

Avec la procédure de contrôle simplifiée Verified by Visa*, j'achète en toute sérénité. Mes informations personnelles sont contrôlées par l'envoi d'un SMS sur mon mobile contenant un code d'accès à usage unique.



Bon à savoir

Pour profiter de ce service, je renseigne mon numéro de téléphone portable dans mon Espace Personnel sur **cetelem.fr** ou auprès de mon conseiller.



À mon rythme

Avec ma **carte Visa Premier RÉGLO finance**, j'ai le choix entre un paiement "au comptant" ou "à crédit"⁽²⁾ dans le réseau Visa et dans le réseau Aurore. À défaut de pouvoir choisir au moment du paiement, mes achats seront payables au comptant.

Au comptant

Vous pouvez payer au comptant le montant de votre achat, il sera alors débité de votre compte bancaire par prélèvement différé gratuit **jusqu'à 40 jours** en fonction de la date à laquelle vous avez effectué votre achat ou par prélèvement immédiat.

À crédit

Je suis libre de **rembourser mes achats à mon rythme par plusieurs mensualités à crédit** selon les conditions en vigueur et les modalités prévues dans mon contrat de crédit renouvelable.

* Uniquement sur les sites marchands équipés de cette solution.



Voir conditions et renvois en page 20.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

JE RÈGLE MES ACHATS⁽¹⁾



Je bénéficie d'autres solutions de financement

Dans les centres E.Leclerc, je peux bénéficier du **paiement en 3, 5, 10 ou 20 fois à crédit à des conditions privilégiées⁽³⁾** selon les propositions détaillées en magasin.



Bon à savoir

Je règle un achat au comptant différé mais finalement j'aurais préféré le régler à crédit. **Aucun problème, j'ai 10 jours à réception de mon relevé de compte pour changer d'avis** et opter pour un paiement à crédit de tout ou partie de mes achats effectués au comptant différé.

Le remboursement de mes achats sera alors intégré dans mes prochaines mensualités à crédit à compter de la réception du prochain relevé de compte, selon les conditions en vigueur et modalités prévues dans votre contrat de crédit. Pour cela, il me suffit alors d'appeler mon conseiller au

0 820 00 99 00 Service 0,12 € / min
+ prix appel

ou de me connecter sur mon Espace Personnel⁽⁴⁾ :

<https://espace-client.cetelem.fr> (coût de connexion selon opérateur).



Voir conditions et renvois en page 20.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

JE RETIRE DES ESPÈCES⁽¹⁾



Je retire des espèces quand je veux en France et à l'étranger

- Jusqu'à 600 € par jour et jusqu'à 1 500 € sur une période de 7 jours glissants, dans les distributeurs automatiques de billets.
- Dans plus d'1 million de distributeurs automatiques de billets répartis à travers le monde.
- Mes retraits réalisés en France et dans les autres pays de la zone euro sont gratuits (tarification maximum par retrait hors zone euro : 2,29 € + 1,88% du montant du retrait dans tous les distributeurs automatiques de billets et 3,20 € + 1,88% du montant du retrait en guichet).
- Je peux effectuer mon retrait au comptant ou à crédit, si le distributeur automatique de billets le propose. À défaut de pouvoir choisir, le retrait est payable au comptant.



Bon à savoir

Pensez à signer votre carte au dos. Composez votre code à l'abri des regards indiscrets. Ne le communiquez à personne et ne le notez pas à proximité de votre carte. Vérifiez régulièrement vos relevés pour déceler toute anomalie. Si une opération de paiement vous paraît suspecte, contactez aussitôt votre Service Client Cetelem.



Voir conditions et renvois en page 20.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Gérez vos dépenses et les imprévus du quotidien



JE MAÎTRISE MON CRÉDIT RENOUVELABLE



J'ai la solution pour gérer mes projets et les imprévus

Besoin de changer de réfrigérateur, réaliser un projet...

Associé à ma **carte Visa Premier RÉGLO finance**, je dispose d'un crédit renouvelable disponible à tout moment.



Un financement sous 48h ouvrées

J'obtiens un virement dans la limite du montant disponible de mon crédit renouvelable sur mon compte bancaire sous 48h ouvrées.

Pour demander un financement :

- J'appelle le **0 820 00 99 00** Service 0,12 € / min
* prix appel
- Je me rends sur mon Espace Personnel⁽⁴⁾ sur **<https://espace-client.cetelem.fr>** (coût de connexion selon opérateur).



Voir conditions et renvois en page 20.

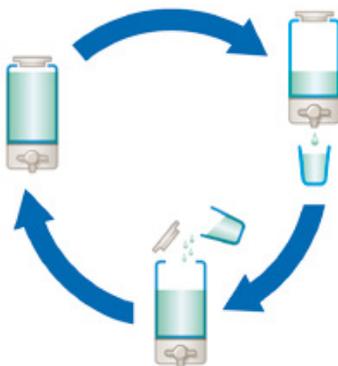
[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

JE RECONSTITUE MON CRÉDIT

Mon crédit renouvelable

1. Disponibilité

C'est un crédit que je peux utiliser en cas de besoin, en partie ou en totalité, dans la limite du montant disponible.



2. Utilisation

Je paie à crédit avec ma carte ou je demande un virement sur mon compte bancaire de la somme que je souhaite⁽¹⁾ et je reçois les fonds sous 48 heures.

3. Reconstitution

Mon crédit se reconstitue au fur et à mesure de mes remboursements. Le capital ainsi remboursé redevient disponible pour envisager de nouveaux projets.

J'agis sur le rythme de mes remboursements

Grâce au crédit renouvelable nouvelle génération, je choisis le rythme de remboursement qui me convient le mieux parmi les différentes formules proposées : **6, 12, 24, 36, 48, ou 60 mois maximum***. Chaque formule détermine une durée maximale de remboursement pour l'ensemble de mes utilisations ordinaires.



La tarification est différente en fonction de la formule de remboursement que j'ai choisie. **Je peux bénéficier de taux attractifs en optant pour les formules de remboursement plus courtes.** Je peux effectuer une simulation ou changer de formule⁽⁵⁾ depuis mon Espace Personnel⁽⁴⁾. J'ai aussi la liberté de changer ma mensualité⁽⁶⁾, de la reporter⁽⁷⁾ ou de rembourser par anticipation. Je peux aussi à tout moment résilier mon crédit renouvelable, conformément à la loi.

* Les formules de remboursement 48 et 60 mois maximum sont proposées uniquement pour les crédits renouvelables d'un montant supérieur à 3 000 €.



Voir conditions et renvois en page 20.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

JE GÈRE MON CRÉDIT



Je me connecte à mon Espace Personnel⁽⁴⁾ sur <https://espace-client.cetelem.fr>

(coût de connexion selon opérateur)

- J'entre l'**Identifiant** indiqué sur mon relevé de compte mensuel et sur mes courriers Cetelem.
- Je crée mon **mot de passe** lors de ma première visite.
- Et j'accède à un espace totalement personnalisé et sécurisé.



Voir conditions et renvois en page 20.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

10



Je pilote mon crédit en quelques clics 24h/24 et 7j/7 depuis cetelem.fr

(coût de connexion selon opérateur)

- suivi de mes dépenses,
- consultation du montant de mon crédit renouvelable,
- actualisation de mes données personnelles,
- gestion de mes remboursements,
- simulation de financement,
- report de mensualité⁽⁷⁾,
- modification du montant de ma mensualité⁽⁶⁾,
- changement de la date de mes prélèvements⁽⁸⁾,
- demande de financement⁽¹⁾,
- simulation de changement de formule,
- changement de formules de remboursement.



Voir conditions et renvois en page 18.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Je peux consulter mon relevé de compte en ligne*

Chaque mois, je suis prévenu de la mise à disposition de mon relevé au format PDF par email.



Je bénéficie du Service Mensualité d'alerte par SMS

Le Service Mensualité d'alerte par SMS est **un service gratuit** dont je peux faire la demande sur mon Espace Personnel⁽⁴⁾ sur **cetelem.fr** (coût de connexion selon opérateur) ou en contactant mon Conseiller Cetelem.

Je fixe la mensualité que je ne souhaite pas dépasser pour le remboursement des utilisations ordinaires de mon crédit renouvelable. Cette mensualité d'alerte est mise en place sur les utilisations ordinaires de mon crédit renouvelable (et pas sur les utilisations spéciales).



Si au fil des utilisations ordinaires de mon crédit renouvelable ce montant est dépassé, un SMS me sera envoyé sur mon téléphone portable pour me le signaler. J'ai la possibilité de choisir une nouvelle formule de remboursement⁽⁵⁾ et ainsi adapter au mieux ma mensualité⁽⁶⁾ à ma situation. Ma mensualité d'alerte ne suspend pas mon droit d'utiliser mon crédit renouvelable.

Voir conditions générales d'utilisation en page 19.



Pensez à l'activer, c'est gratuit !

- Rendez-vous dans votre Espace Personnel⁽⁴⁾ ou contactez votre Conseiller Cetelem au **0 820 00 99 00**

Service 0,12 € / min
* prix appel

* Pour adhérer au service "relevé de compte en ligne", il convient au préalable d'adhérer à l'Espace Personnel⁽⁴⁾.



Voir conditions et renvois en page 20.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Découvrez vos avantages fidélité



JE SUIS RÉCOMPENSÉ AVEC LE PROGRAMME DE FIDÉLITÉ E.LECLERC



Vos Tickets E.Leclerc*

Cumulez des **Tickets E.Leclerc** en achetant un produit signalé par ce logo ; les Tickets E.Leclerc correspondants sont automatiquement crédités sur votre carte RÉGLO finance.

Tout au long de l'année, vous bénéficiez de **Tickets E.Leclerc** présents dans les catalogues ou en magasin.

Vos **Tickets E.Leclerc** sont utilisables le lendemain de leur obtention⁽⁹⁾ pour vos achats (hors carburant) dans tous les centres et concepts E.Leclerc participant au programme de fidélité E.Leclerc.



*Vous pouvez aussi cumuler des **Tickets E.Leclerc** sur les produits Marque Repère dans les magasins proposant cette offre (renseignements à l'accueil de votre centre E.Leclerc).*

Produits Marque Repère achetés

Crédits cumulés

De 5 à 9 produits achetés

0,25 €

De 10 à 14 produits achetés

0,50 €

Plus de 15 produits achetés

1 €

Vous pouvez payer au comptant le montant de votre achat, il sera alors débité de votre compte bancaire par prélèvement différé gratuit jusqu'à 40 jours en fonction de la date à laquelle vous avez effectué votre achat ou par prélèvement immédiat.

* Sous réserve d'être détenteur d'une carte de fidélité E.Leclerc et que le numéro de fidélité soit reporté au dos de la carte de crédit Visa Premier RÉGLO finance sous forme de code barre.



Voir conditions et renvois en page 20.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Les Bons Plans du Réseau Aurore

Votre **carte de crédit Visa Premier RÉGLO finance** vous permet de bénéficier de Bons Plans tout au long de l'année dans les magasins et sites internet de nos partenaires du réseau Aurore.



Par exemple, dans les enseignes suivantes :



Pour connaître la liste complète des enseignes du réseau Aurore référencées, connectez-vous sur

<http://www.aurore.com/reseau-enseignes-partenaires/>

(coût de connexion selon opérateur).



[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

La garantie d'être toujours bien protégé



JE SUIS PROTÉGÉ



L'Assurance Emprunteur⁽¹²⁾

L'Assurance Emprunteur^(a) garantit le **remboursement de votre crédit** en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité temporaire totale de travail ou de perte d'emploi.

Les garanties prennent effet après un délai de carence de 180 jours à compter de la date de conclusion du contrat d'assurance. Pendant cette période, les garanties ne peuvent pas s'appliquer sauf lorsque la survenance de l'évènement couvert par votre Assurance Emprunteur est d'origine accidentelle.

Cette assurance facultative prend en charge^(b), en fonction de l'option choisie, le remboursement de vos mensualités en cas :

- d'incapacité temporaire et totale de travail suite à une maladie ou un accident,
- de perte d'emploi suite à un licenciement

La prise en charge^(b) des mensualités commence au plus tôt après la période de franchise^(c), et elle est limitée à **18 remboursements mensuels** en un ou plusieurs sinistres.

En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, selon l'option choisie, l'assurance **solde^(b) votre crédit***.

(a) L'assurance emprunteur est un produit issu de la convention d'assurance collective N° 2653/659, réservée aux titulaires d'un compte de crédit renouvelable consenti par BNP Paribas Personal Finance, Société Anonyme au capital de 529 548 810 € - 542 097 902 R.C.S Paris - Siège Social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr) et souscrite par ce dernier auprès de CARDIF Assurance Vie - S. A. au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 R.C.S Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris, et CARDIF-Assurances Risques Divers - S. A. au capital de 16 875 840 € - 308 896 547 R.C.S Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris, Entreprises régies par le Code des assurances.

(b) Dans les conditions et limites fixées dans la notice d'information annexée à votre contrat de crédit.

(c) Si vous avez choisi la formule décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité temporaire totale de travail et perte d'emploi (DIMC), l'assureur indemnise à compter du 91^e jour qui suit la perte d'emploi ou l'incapacité temporaire totale de travail. Si vous avez choisi la formule décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité temporaire totale de travail (DIM), l'assureur indemnise à compter du 31^e jour qui suit l'incapacité temporaire totale de travail.

* Toutes les offres de crédit sont accompagnées d'une notice d'information précisant les conditions de prises en charges et les exclusions sur les garanties proposées. N'oubliez pas de la consulter et de la conserver en cas d'adhésion aux options d'assurances qui vous sont proposées par Cetelem en garantie de vos crédits.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Garanties d'assurance et prestations d'assistance Visa

»»» Retard de transport ?

Si votre avion/train a du retard, votre famille et vous-même avez la possibilité de prendre le prochain sans frais.

»»» Arrivés à destination et vos bagages sont perdus ?

Que ce soit pour un retard, une perte, un vol ou une détérioration de ceux-ci, vous êtes dédommagé.

»»» Vous avez loué un véhicule et celui-ci a été volé ou endommagé ?

Vous êtes une fois de plus assuré.

»»» Une chute au ski vous oblige à faire appel à un secouriste ?

Frais de secours, forfaits et cours de ski ou matériel endommagé, tout est assuré.

»»» Un accident à l'autre bout du monde ?

Vous êtes assisté dans le monde entier en cas de blessure, maladie ou décès.



La garantie Livraison Internet⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾

En cas de non livraison ou de livraison non conforme, vous êtes couverts pour vos achats neufs compris entre 20 € et 2 500 € TTC réglés intégralement sur un site Internet marchand de la zone euro avec votre carte Visa Premier RÉGLO finance.

Plafond d'indemnisation :

2 000 € par sinistre 3 sinistres/an

Détail des conditions et limites de garanties disponible dans la notice d'assurances Visa.

Bénéficiez de conseils pratiques

JE SUIS COUVERT



Ma carte est volée, perdue ou retenue dans un distributeur

- **Je fais opposition sans tarder et au plus tard dans les treize mois suivant la date du débit de l'opération.** Ce délai est ramené à 70 jours, si l'opération de paiement contestée a été effectuée hors de l'Espace Économique Européen (EEE) et hors de Saint Pierre et Miquelon et de Mayotte.
- Pour cela, j'appelle le **centre d'opposition des cartes Visa, joignable 24h/24** au **01 40 14 77 00** Service gratuit + prix appel et depuis l'étranger au **00 33 1 40 14 77 00** ou au numéro figurant sur les distributeurs du réseau Visa.
- **Je confirme mon opposition par lettre recommandée adressée à mon Service Client Cetelem.** En cas de vol, je joins à mon courrier le récépissé de la déclaration faite à la Police ou au consulat si je suis à l'étranger.



Ma carte est utilisée frauduleusement

En cas d'utilisation frauduleuse à distance ou de contrefaçon de ma carte alors que je suis toujours en possession de celle-ci, j'adresse sans tarder **une réclamation écrite à mon Service Client Cetelem** et au plus tard dans les treize mois suivant la date du débit de l'opération. Ce délai est ramené à 70 jours, si l'opération de paiement contestée a été effectuée hors de l'Espace Économique Européen (EEE) et hors de Saint Pierre et Miquelon et de Mayotte.

Conditions générales d'utilisation du Service Mensualité d'alerte par SMS



Conditions de fonctionnement du Service

BNP Paribas Personal Finance, Société Anonyme, au capital de 529 548 810 €, dont le siège social est à Paris 9^e - 1, Boulevard Haussmann, immatriculée sous le numéro 542 097 902 RCS Paris, (dénommée ci-après le "prêteur") met gratuitement à la disposition du titulaire d'un crédit renouvelable (dénommé ci-après "l'emprunteur") un service "Mensualité d'alerte" (dénommé ci-après le Service).

Ce Service permet à l'emprunteur de se fixer un seuil d'alerte et de recevoir un message sur son téléphone portable, l'informant que la prochaine échéance à régler pour le remboursement des utilisations ordinaires de son crédit renouvelable dépassera pour la première fois le seuil d'alerte qu'il s'est préalablement fixé. Si, à la suite de l'envoi de ce message, l'emprunteur ne modifie pas le seuil d'alerte qu'il s'était fixé, plus aucun message d'information ne lui sera envoyé jusqu'à ce que celui-ci choisisse un nouveau seuil d'alerte. Par ailleurs, il est précisé que l'envoi de ce message d'information ne suspendra pas le droit pour l'emprunteur d'utiliser son crédit renouvelable.



Pour bénéficier de ce Service, l'emprunteur devra au préalable :

- > en faire la demande auprès du prêteur par téléphone ou, le cas échéant, en accédant à l'Espace Personnel sur le site internet du prêteur ;
- > communiquer le numéro de son téléphone portable sur lequel sera envoyé le message d'information et informer le prêteur dans les meilleurs délais de toute modification de ce numéro ;
- > fixer le montant d'échéance servant de seuil d'alerte, pour le remboursement des utilisations ordinaires de son crédit renouvelable. Ce seuil d'alerte sera affiché dans son relevé de compte.

L'emprunteur pourra à tout moment désactiver le Service ou modifier son seuil d'alerte en faisant la demande par téléphone ou, le cas échéant, en accédant à l'Espace Personnel sur le site internet du prêteur. Le nouveau seuil d'alerte sera affiché dans le relevé de compte du mois suivant ladite modification.

Par ailleurs, l'emprunteur est informé que l'envoi du message d'information sera interrompu dans l'un des cas suivants :

- > la communication d'un numéro de téléphone portable invalide ou la suppression du numéro de téléphone portable par l'emprunteur ;
- > en cas d'impayé ;
- > en cas de prise en charge des remboursements par l'assurance.

Enfin, le prêteur ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ce Service, consécutive soit à un cas de force majeure, soit à un mauvais fonctionnement du matériel ou du réseau de télécommunications, dont il n'a pas la maîtrise.

Le Prêteur se réserve le droit de modifier les conditions de fonctionnement du présent Service ou d'y mettre fin, sous réserve d'en aviser l'emprunteur par tous moyens 30 jours avant la date d'entrée en vigueur desdites modifications.



Mentions légales

La carte de crédit Visa Premier RÉGLO finance est une carte de crédit facultative, avec une cotisation de 48 €/an au 01/07/2014. Cette carte est associée à un crédit renouvelable nouvelle génération Cetelem, d'un montant consenti pouvant aller de 1 500 € à 4 500 €, et comportant différentes formules de remboursement : 6, 12, 24, 36, 48 ou 60 mois maximum. Les formules de remboursement 48 et 60 mois maximum sont proposées uniquement pour les crédits renouvelables d'un montant supérieur à 3 000 €.

Les achats réalisés avec votre carte de crédit seront réglés au comptant, selon le mode de paiement comptant en cours sur votre crédit renouvelable (débit immédiat ou différé). Vous pouvez choisir de les régler à crédit, selon les conditions en vigueur de votre contrat, au moment de l'achat et, en cas de paiement comptant différé, à réception de votre relevé de compte, en contactant le prêteur. Sur proposition du prêteur, à postériori de l'achat vous pouvez également modifier votre choix de règlement initial réalisé avec votre carte de crédit.

- (1) Dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable.
- (2) Sous réserve que le Terminal de Paiement Électronique du commerçant ou du site marchand puisse proposer ce choix. Pour connaître les modalités d'utilisation d'un Terminal de Paiement Électronique, connectez-vous sur cetelem.fr/cartes-de-credit/utilisation-cartes-cetelem (coût de connexion selon opérateur).
- (3) Sous la forme d'une utilisation spéciale de votre crédit renouvelable et dans la limite de votre montant disponible.
- (4) Sous réserve de votre adhésion à l'Espace Personnel qui est gratuite et facultative.
- (5) Possibilité de changer la formule de remboursement à tout moment entre deux arrêts de compte, sous réserve que votre crédit ne présente pas d'impayé, ni retard de paiement, ni reports non commerciaux, ni prise en charge par l'assurance. Chaque changement de formule entraîne une modification des conditions financières et de remboursement applicables au solde débiteur des utilisations ordinaires de votre crédit. Si vous effectuez plusieurs demandes de changement de formule entre deux arrêts de compte, seule sera prise en compte votre dernière demande effectuée au maximum 10 jours ouvrés avant la date de prélèvement de la prochaine échéance.
- (6) Vous pouvez augmenter ou diminuer votre mensualité selon les conditions prévues dans votre contrat, et dans la limite du remboursement mensuel minimum obligatoire prévu dans chaque formule de remboursement.
- (7) Vous pouvez solliciter le report d'une ou deux échéances par an et ainsi bénéficier d'une pause remboursement. Vous devez faire la demande 15 jours avant la prochaine échéance. Cette pause paiement vous sera accordée sous réserve qu'au moment de votre demande de report, votre crédit renouvelable ne présente pas d'impayé ou de retard de paiement, ne soit pas pris en charge par l'assurance et que vous n'avez pas bénéficié de report dans les 2 mois précédents. Le report d'échéance a un coût : il produit des intérêts aux taux en vigueur, si vous avez souscrit l'assurance facultative le montant de la prime mensuelle perçue à l'échéance suivante est recalculée.
- (8) Vous pouvez choisir d'être prélevé entre le 5 et le 22 du mois, sous réserve qu'à la date de votre demande votre compte ne présente pas de retard de paiement. Le changement de date de vos prélèvements sera effectif au plus tard dans un délai de 10 jours suivant la date de votre demande.
- (9) Si une carte E. Leclerc n'est pas utilisée durant 14 mois les tickets E.Leclerc seront automatiquement supprimés de votre compte carte.
- (10) La Garantie "Livraison Internet" issue de la Convention d'assurance collective N° 653, est un produit de CARDIF - Assurances Risques Divers ci-après dénommé "l'Assureur" S.A. au capital de 16 875 840 €, 308 896 547 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex, géré par Gras Savoye, ci-après dénommé "le Gestionnaire", Société de courtage d'assurance et de réassurance, société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 €, dont le siège social est situé 33/34, quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800), identifiée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 311 248 637 et immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 001 707.
Cette garantie est réservée aux titulaires d'une "Carte Visa Premier REGLO finance". La Convention d'assurance collective N° 653 est souscrite par BNP Paribas Personal Finance S.A. au capital de 529 548 810 €, ci-après dénommé "le Souscripteur", Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris - 542 097 902 RCS Paris, N° ORIAS 07 023 128 (www.orias.fr) agissant en qualité de Société de courtage non soumise à l'exclusivité : liste des entreprises d'assurances partenaires disponible sur simple demande. Sociétés soumises à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 61, rue Taitbout 75009 Paris.
- (11) Vous pouvez payer au comptant le montant de votre achat, il sera alors débité de votre compte bancaire par prélèvement différé gratuit jusqu'à 40 jours en fonction de la date à laquelle vous avez effectué votre achat ou par prélèvement immédiat.

BNP Paribas Personal Finance S.A. au capital de 529 548 810 €, siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - 542 097 902 RCS Paris, N° ORIAS 07 023 128 (www.orias.fr) agissant en qualité de Société de courtage d'assurance non soumise à l'exclusivité : liste des entreprises d'assurances partenaires disponible sur simple demande. Sociétés soumises à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 61, rue Taitbout 75009 Paris

Contactez-nous...

1



Votre conseiller commercial

0 820 00 99 00 Service 0,12 € / min + prix appel



Votre Espace Personnel* sur cetelem.fr

(coût de connexion selon opérateur)

2

Si la réponse donnée par votre conseiller ne vous a pas apporté satisfaction :

votre Service Consommateurs :

- en écrivant à : Service Consommateurs
95908 Cergy-Pontoise Cedex 09
- ou par mail via votre Espace Personnel sur **cetelem.fr** (coût de connexion selon opérateur)

3

Si un point de désaccord persiste : votre service Médiation auprès de Cetelem :

- en écrivant à : ACI FCL - 9065 - 92595 Levallois-Perret Cedex
- ou directement en ligne sur : <https://mediation-groupe.bnpparibas-pf.com>
(coût de connexion selon opérateur)

4

Pour une opposition : Contactez le centre d'opposition des cartes Visa au

01 40 14 77 00 Services gratuits + prix appel



PLUS RESPONSABLES, ENSEMBLE

* Sous réserve de votre adhésion à l'Espace Personnel qui est gratuite et facultative.

Pour toute question relative à la bonne exécution de votre contrat ou pour le traitement de toute réclamation, vous pouvez appeler le 09 69 32 05 03 (appel non surtaxé).

Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection auprès de BNP Paribas Personal Finance - Service Consommateurs - 95908 Cergy-Pontoise Cedex 09.